

Le recouvrement contentieux

❖ ORGANISATION DE CETTE FORMATION

Durée : 2 jours

1er jour : 9h30 / 12h30 - 13h30 / 17h30

2ème jour : 9h / 12h30 - 13h30 / 17h

❖ PUBLIC CONCERNE

Services comptabilité clients, services administratifs, services juridiques, responsables de centre de profits.

❖ OBJECTIFS DE CETTE FORMATION

- > Donner aux collaborateurs les bases qui permettent de déclencher la procédure la mieux adaptée face à un retard de règlement anormal
- > Mettre en place les clauses de garantie et les sûretés adaptées au profil des différentes typologies de débiteurs d'un portefeuille clients

❖ THEMES ABORDES

- > Introduction :
 - Analyse du processus actuel de la gestion des comptes clients
 - Les outils d'information et la prévention
- > Le traitement précontentieux de l'impayé
 - La mise en demeure
 - La sommation
 - La protêt
 - Les mesures conservatoires
- > Le recouvrement contentieux :
- > Les juridictions compétentes en matière de recouvrement de créances
 - Tribunal de Grande Instance
 - Tribunal d'Instance
 - Tribunal de Commerce
 - La Cour d'Appel
 - La Cour de Cassation
 - Compétence territoriale des tribunaux
- > Quelle procédure ?
 - La procédure devant le TGI
 - La procédure devant le TI
 - La procédure devant le Tribunal de Commerce
 - Assignation en justice ou en référé
 - L'injonction de payer
 - Quels délais ?
 - Le recouvrement des chèques impayés